

EPLEFPA DE GUADELOUPE
97122 BAIE – MAHAULT

à



Monsieur le Ministre de l'Agriculture,
Monsieur le Directeur de la DGER,
Monsieur le Directeur de la DAAF de Guadeloupe,
Madame la Cheffe du SFD de Guadeloupe,
Monsieur le Directeur de l'EPLEFPA de Guadeloupe,
Monsieur le Président de la Région Guadeloupe.

Baie-Mahault, le jeudi 06 juin 2019

Objet : Préavis de grève pour le jeudi 13 juin 2019

Madame, Messieurs,

Par la présente, l'intersyndicale SEA-UNSA et SNETAP-FSU dépose un préavis de grève pour le jeudi 13 juin 2019.

Considérant la mobilisation des agents contractuels sur budget de l'EPLEFPA du 7 au 15 mai 2019 pour revendiquer :

- le paiement immédiat de la revalorisation des salaires ainsi que des primes GIPA année 2014, 2015, 2016 ;
- une délibération au prochain Conseil d'Administration pour l'application des 15% supplémentaires à la rémunération des ACB à compter du 1^{er} septembre 2018 en vue de l'obtention intégrale des 40% de la prime vie chère ;
- la transparence totale sur les décisions prises suite à l'application de la réforme de l'apprentissage et formation professionnelle ainsi que sur les garanties des emplois ;
- la reprise des travaux non achevés au CFAA de Baie-Mahault et la mise aux normes des bâtiments des CFPPA de Petit-Canal, Lamentin et Vieux-Habitants ; etc.,

Considérant les nombreuses relances de demande d'audience et l'absence de dialogue social depuis la suspension de la grève ;

Considérant la lettre ouverte du collectif des ACB daté du 27 mai 2019 où sont exposés les griefs tels que le mépris, la discrimination, le mal être et la souffrance au travail ;

Considérant l'appel unitaire à la grève des organisations syndicales de l'enseignement agricole public et privé à compter du 11 juin et jusqu'au 12 juillet 2019 ;

Considérant l'absence de réunion du troisième conseil de perfectionnement du CFAA et l'absence de délibérations relatives aux revendications au conseil d'administration prévu le jeudi 13 juin 2019 ;

L'intersyndicale exige entre autres, la reprise du dialogue social et l'ouverture de négociations afin de signer un relevé de décisions.

Comptant sur votre bienveillance pour l'amélioration de nos conditions de travail ainsi que la réussite de nos apprenants, nous vous prions d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le SEA-UNSA,

Jean-Louis HALLEY

Pour le SNETAP-FSU,

Fabrice ABELKALON

Pièces jointes : préavis de grève unitaire du 11 juin au 12 juillet 2019



Date : 04 Juin 2019

Objet : Préavis de grève



Monsieur Didier GUILLAUME
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07SP

Monsieur le Ministre,

Par la présente, l'Intersyndicale – CGT-Agri - Fep-CFDT - FO-Enseignement agricole - FO-MFR - Sea-UNSA - SUD-Rural territoires - Sneip-CGT - Snec-CFTC - Snetap-FSU – dépose un préavis de grève couvrant les personnels de l'enseignement agricole, public et privé, sur l'ensemble de la période des examens 2019 – à compter du 11 juin 2019 et jusqu'au 12 juillet 2019.

Depuis plusieurs mois les personnels ne cessent de vous mettre en garde contre la dérégulation des seuils de dédoublement (hausse et caractère indicatif de ceux-ci) et ses effets néfastes sur les conditions d'apprentissage des jeunes.

En dépit des actions conduites et malgré le vote négatif du CNEA le 16 avril 2019, vous avez maintenu votre décision de relever les seuils de dédoublements en refusant de les rétablir à 16, 24, 32 élèves et étudiant·es par classe.

Pourtant les conséquences directes de la mise en œuvre de ces mesures sont claires et se confirment alors que les établissements tentent de préparer la rentrée 2019 :

- dégradation des conditions d'apprentissage des jeunes,
- difficulté à mettre en œuvre les référentiels des travaux pratiques (professionnels, TIM, TP Bio ou physiques, ESC...),
- dégradation des conditions de sécurité,
- difficulté à maintenir une pédagogie de projet,
- difficulté d'accompagnement des élèves présentant des difficultés d'apprentissage ou en situation de handicap,
- manque de place dans les salles classes pour accueillir 27 élèves,
- détérioration des conditions de travail des personnels.

Les organisations syndicales vous ont également alerté dès la préparation de la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » puis tout au long de la publication de ses décrets d'application sur les dangers de cette réforme dans son volet apprentissage. Nous vous avons notamment interpellé sur les risques, d'un renvoi du financement et de la gouvernance de l'apprentissage aux seules branches professionnelles, pour les établissements, leurs personnels et sur la qualité des formations. De la même façon nous avons dénoncé la restructuration des Commissions Professionnels Consultatives qui abandonne le fonctionnement quadripartite de ces commissions et évince l'ensemble des « personnalités qualifiées » c'est à dire les usagers (parents - apprenti.es - élèves - étudiant.es) et les acteurs sociaux, dont les représentant.es des personnels de formation.

Enfin nos organisations dénoncent régulièrement l'absence de réelle volonté de lutter contre la précarité dans l'Enseignement Agricole. En effet au sein de ce dernier aucun état des lieux n'existe à ce jour qui permettrait d'évaluer la situation réelle des personnels, de quantifier les différents types d'emplois contractuels, de mesurer les quotités de travail, d'engager une revalorisation salariale, d'améliorer l'action sociale, ... et d'engager vraie une déprécarisation. Pourtant cette question est centrale pour l'ensemble des organisations signataires de ce préavis pour une amélioration des conditions de travail de ces personnels et du fonctionnement des centres.

L'Intersyndicale réaffirme son refus de modification des seuils, sa demande d'une modification de la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » et son exigence d'une véritable et honnête déprécarisation dans l'Enseignement Agricole. C'est pourquoi elle appelle l'ensemble des personnels de l'EA à ne pas répondre aux convocations aux examens (surveillance des écrits, passages des oraux, corrections...) et dépose à cet effet ce préavis de grève.

L'Intersyndicale vous demande, Monsieur le Ministre, d'ouvrir une négociation dans les plus brefs délais sur ces différents points.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en notre engagement pour l'Enseignement Agricole et notre détermination à le défendre.

Thomas VAUCOULEUR
Co-Secrétaire Général
CGT-Agri

Bruno LAMOUR
Secrétaire Général
Fep-CFDT

Christine HEUZE
Secrétaire Générale
FO-Enseignement agricole

Philippe BASCOUL
Secrétaire National
FO-MFR

Guy SIGALA
Secrétaire Général
Sea-UNSA

Dominique BLIVET
Secrétaire National
SUD-Rural territoires

Damien SMAGGHE
Secrétaire National
Sneip-CGT

Annie TOUDIC
Présidente
Snec-CFTC

Jean Marie LE BOITEUX
Secrétaire Général
Snetap-FSU